

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_071

Séance du jeudi 06 septembre 2018

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 31/08/2018

Présents : 19

L'an deux mille dix-huit et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 20

Pour : 20

Contre : 0

**Secrétaire de
séance:Stephan MAURIN**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés: Gilbert ROURE par Jean-Pierre ALLIER

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT

Absents: Catherine BLACLARD, Marie LION, Dominique MOLINES

Objet: Subvention exceptionnelle *Chasse* - DE_2018_071

La chambre froide de la société de chasse de Saint Maurice de Ventalon est tombée en panne à la fin de la saison précédente. Elle a été remplacée dans l'urgence et la société de chasse a demandé à la commune de verser une subvention exceptionnelle pour aider au financement de cet achat.

Le principe de cette aide avait été accepté par le conseil municipal lors de la séance du 15 février 2018 mais aucun montant n'avait été voté dans l'attente du montant que la fédération de chasse allouerait à cet achat.

Monsieur le maire présente maintenant la facture de cet achat au conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le versement de 300 € à la société de chasse de St Maurice de Ventalon

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/09/2018 048-200057594-20180906-DE_2018_071-DE